

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-et-un, le 17 Juin à 18 heures 00 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Marc SAINTOT, Maire.

**Date de la convocation** : 10 Juin 2021

**Etaient présents** : Tous les conseillers étaient présents, à l'exception de Mme IDE Virginie et Mr Patrick LEGAY, tous deux excusés.

**Ordre du jour** :

- Délibération relative à la vente du tracteur,
- Délibérations relatives aux conventions de Fonds de Concours,
- Décision modificative budgétaire,
- Questions diverses

### **1/ Vente du Tracteur**

Monsieur le Maire laisse la parole à Mr Antoine DAUDRE, 2<sup>nd</sup> adjoint qui a géré le dossier de vente du tracteur DEUTZ D6006.

Comme il avait été convenu lors d'une séance antérieure, le tracteur a été mis en vente au prix de 3 200 euros sur le site "Le bon coin", l'annonce a d'ailleurs rencontré un vif succès.

Monsieur BOBEUF Cédric de MESNIL-BRUNTEL a été le premier à se manifester.

Après délibérations, les membres du conseil autorisent Mr le Maire à vendre le tracteur DEUTZ D6006 à Mr BOBEUF Cédric au prix de 3 200 euros et à signer tous documents relatifs à ce dossier et également à accomplir toutes les démarches administratives nécessaires à cette vente.

Il est également prévu d'utiliser la somme perçue pour l'acquisition d'un tracteur tondeuse pour l'entretien du terrain situé aux abords de la salle des fêtes et au cimetière.

### **2/ Délibérations relatives aux conventions de fonds de concours**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune a accepté de réaliser des travaux complémentaires au programme de travaux neufs de voirie 2019 qui présentent un intérêt communal pour la commune moyennant le versement d'un fonds de concours, à savoir la Gestion des eaux pluviales face au 13 rue d'Enfer.

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 4 166,28 € HT. Le montant final à devoir par la commune sera revu en fonction du coût réel des travaux (travaux, maîtrise d'œuvre, révision), soit suite à la réception du Décompte Général Définitif de l'entreprise, et fera l'objet d'un avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention de Fonds de Concours Voirie Travaux neufs 2019 et les éventuels avenants qui pourraient intervenir.
- de verser un fonds de concours à la communauté de communes de la Haute Somme d'un montant prévisionnel de 2 083,14 € HT qui sera imputer à l'article 2041512 en dépenses du budget de la commune et à l'article 13241 en recettes du budget de la communauté de communes.

Le plan de financement sera le suivant :

- Paiement à la signature de l'avenant.
- la communauté de communes récupère le FCTVA.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune a accepté de réaliser des travaux complémentaires au programme de travaux neufs de voirie 2019 qui présentent un intérêt communal pour la commune moyennant le versement d'un fonds de concours, à savoir l'aménagement du carrefour RD 88 des rues de Mesnil et Labarre.

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 13 855,85 € HT. Le montant final à devoir par la commune sera revu en fonction du coût réel des travaux (travaux, maîtrise d'œuvre, révision), soit suite à la réception du Décompte Général Définitif de l'entreprise, et fera l'objet d'un avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention de Fonds de Concours Voirie Travaux neufs 2019 et les éventuels avenants qui pourraient intervenir.
- de verser un fonds de concours à la communauté de communes de la Haute Somme d'un montant prévisionnel de 6 927,92 € HT qui sera imputer à l'article 2041512 en dépenses du budget de la commune et à l'article 13241 en recettes du budget de la communauté de communes.

Le plan de financement sera le suivant :

- 80% à réception de la 1<sup>ère</sup> facture par la CCHS,
- le solde à la signature de l'avenant.
- la communauté de communes récupère le FCTVA.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune a accepté de réaliser des travaux complémentaires au programme de travaux neufs de voirie 2020 qui présentent un intérêt communal pour la commune moyennant le versement d'un fonds de concours, à savoir la réalisation de Surbaissés et bouche d'égout rue de Labarre et Surbaissé rue d'Enfer.

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 4 842,99 € HT. Le montant final à devoir par la commune sera revu en fonction du coût réel des travaux (travaux, maîtrise d'œuvre, révision), soit suite à la réception du Décompte Général Définitif de l'entreprise, et fera l'objet d'un avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention de Fonds de Concours Voirie Travaux neufs 2020 et les éventuels avenants qui pourraient intervenir.
- de verser un fonds de concours à la communauté de communes de la Haute Somme d'un montant prévisionnel de 2 421,50 € HT qui sera imputer à l'article 2041512 en dépenses du budget de la commune et à l'article 13241 en recettes du budget de la communauté de communes.

Le plan de financement sera le suivant :

- 80% à réception de la 1<sup>ère</sup> facture par la CCHS,
- le solde à la signature de l'avenant.
- la communauté de communes récupère le FCTVA.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune a accepté de réaliser des travaux neufs de voirie 2021 qui présentent un intérêt communal pour la commune moyennant le versement d'un fonds de concours, à savoir l'aménagement des trottoirs de la RD 1029.

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 230 186,98 € HT. Le montant final à devoir par la commune sera revu en fonction du coût réel des travaux (travaux, maîtrise d'œuvre, révision), soit suite à la réception du Décompte Général Définitif de l'entreprise, et fera l'objet d'un avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la réalisation des travaux d' l'aménagement des trottoirs de la RD 1029 avec délégation de maîtrise d'ouvrage à la communauté de communes,
- de décider d'inscrire les crédits nécessaires au règlement ces travaux à l'article 2315 en dépenses du budget communal 2021,
- d'autoriser le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, ainsi que les avenants à intervenir ainsi que toutes pièces afférentes,
- d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Une parenthèse est ouverte concernant les travaux de la D1029, le planning de la dernière phase expliqué ainsi que le nouveau plan de financement modifié des additifs et autres imprévus. Le montant global hors taxes reste égal à l'emprunt demandé.

Les Ets BOBEUF sont désormais à l'œuvre et de fort belle manière. Les gros travaux reprendront à compter du 22 puis du 28 juin pour se terminer autour du 20 juillet, hors mobilier urbain et plantations.

Enfin, le coût des enrobés effectués sur l'ex parcelle où des arbres étaient présents, face à chez Mr DONMEZ (voisin de la boulangerie), a été intégralement pris en charge par celui-ci car étant sa propriété. Tout ceci sera matérialisé par un marquage au sol.

Des remerciements sont adressés à la commission travaux pour son implication dans le chantier de la D1029.

### **3/ Décision modificative budgétaire**

Monsieur Le Maire explique à l'assemblée qu'une partie des travaux neuf de voirie a été budgétée à l'article 2315 or ces dépenses sont à imputer à l'article 2041512, il est nécessaire de prendre une décision modificative budgétaire.

Il est donc proposé de prendre les modifications budgétaires, suivantes :

Article 2315 (D.I.) : - 8 500,00 €

Article 2041512 (D.I.) : + 8 500,00 €

Après délibérations, ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

### **4/ Questions diverses**

#### **\* Interconnexion**

Le dossier « Eau » a connu une avancée majeure ces jours-ci. Plus de détails seront apportés à la rentrée mais une issue fort favorable se profile.

#### **\* Devis Hydra**

Le compteur de la station situé à l'entrée du village est hors service et doit être changé. Monsieur le Maire présente à l'assemblée un devis de l'entreprise HYDRAZ LHOTELLIER qui comprend le remplacement de l'automate, pour un montant de 1854 € HT, soit 2 244,80 € TTC.

Le conseil municipal donne son accord et valide ce devis.

#### **\* Assurances Mutuelles de Picardie (AMP)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu des AMP un courrier lui notifiant la mise en place d'un avenant de protection fonctionnelle à la police multirisques collectivités locales. En effet, l'instauration d'une protection fonctionnelle des élus est désormais obligatoire pour les collectivités locales. Cette protection couvre le Maire, les élus municipaux et leurs suppléants pour tout acte commis du fait de leurs fonctions d'élus. Cette protection est étendue au conjoint, enfants, ascendants et descendants. Le coût de cette assurance va être pris en charge grâce à une dotation de l'état.

#### **\* D88**

Monsieur le Maire est en relation avec le Département et la Gendarmerie concernant les rues de St Christ et Mesnil afin d'étudier au mieux de futurs dispositifs qui pourraient permettre de faire ralentir.

Des relevés topographiques ont été commandés pour ces rues.

Il est proposé par la mairie de tester en fin d'année et de façon provisoire les solutions qui sont d'ores et déjà avancées. Cette idée est soutenue très favorablement par le Département. Cela permettra de ne pas dépenser 1 centime et de se lancer ensuite dans des travaux qui auront prouvés leur efficacité au préalable et qui seront validés par des intervenants on ne peut plus compétents.

#### **\* LED**

Les travaux de la SICAE sont bientôt terminés. Monsieur le Maire demande aux conseillers de faire un tour du village à la nuit tombée afin de repérer d'éventuels trous noirs qui seraient traités en 2022. Pour sa part, quelques points méritent attention.

#### **\* Parking Chaussée Brunehaut**

Il est précisé que, outre l'acquisition de la parcelle du Calvaire pour l'euro symbolique, une partie de la parcelle située près du monument ainsi que le parking attenant, sont rétrocédés sous seing privé à la commune par le propriétaire d'où les aménagements mis en place.

\* Départ de Mme COUTURIER

Mme COUTURIER, locataire du logement communal situé à côté de la Mairie déménage à compter du 19 juin. Un petit présent lui sera remis vendredi.

Il conviendra d'effectuer quelques travaux dans le logement avant de le remettre en location. L'idée d'une entrée sur la place plutôt que par l'école est évoquée par Monsieur Le Maire.

\* Eglise

Mr SAUVE a terminé son étude diagnostic de l'église. Elle sera présentée lundi 21 juin à 18 heures aux membres du conseil réunis en commission, accompagnés de Mr Lenté et Mme Dewamin représentants la Paroisse. Mme Duprez, ayant proposé des solutions techniques pour les toits terrasses sera invitée ainsi que David ayant œuvré à aider Mr Sauvé dans son travail.

Le 18 Septembre prochain sont organisées les journées du patrimoine en partenariat avec le PETR et une présentation conférence de l'église ouverte à tous aura lieu à 14h30.

\* Reportage WEO

Cet après-midi la chaîne WEO est venue réaliser un reportage sur notre village. Il sera diffusé samedi 19 juin à partir de 9h30 et dimanche 20 dans la journée. Une mise en ligne sur les moyens de communication de la Mairie est prévue.

\* Subventions

Il est rappelé que le Département a voté son accompagnement à hauteur de 40% pour le passage au LED, 40% pour la vidéo protection et a validé l'enveloppe maximale de 13 000 € d'aide aux territoires dans le cadre la D1029. La Région va aussi apporter son soutien à l'étude diagnostic de notre église à hauteur de 80%, en sus de son concours au passage LED et sur le monument (déjà voté).

L'état a validé aussi ses participations à hauteur de 40% sur le dossier vidéo protection et 25% sur le nettoyage des toits terrasses de l'église. La DSIL plan de relance ayant financé 80% des réparations de nos cloches.

Le dossier pour le calvaire a malheureusement été écarté au détriment des cloches de l'église mais un geste sensible du cabinet d'études de la CCHS sur ses émoluments va permettre de compenser en partie ce manque.

Les projets étant très nombreux cette année, ceux-ci entraînent une perception de FCTVA à n+2 évaluée à 90 000 € (sur TVA avancée cette année). En fonction de l'état budgétaire qui sera constaté début 2022 et des projets 2022-2023, un prêt relais TVA pourrait être envisagé.

\* Prochaines Manifestations

Le 04 Juillet : vide dressing organisé par le comité des fêtes avec exposition de voitures anciennes. A cette occasion, une collecte de fonds sera organisée au profit de l'association "Une Somme d'espoir" qui se mobilise pour lutter contre la sclérose en plaques et en faveur de 2 refuges animaliers.

Le 07 Juillet au matin : initiation tennis pour les enfants du village par le Tennis club de Péronne.

Le 14 Juillet : Structures gonflables, divers jeux, l'équipe municipale s'occupe de vous distraire.

Le 24 Septembre : Fête des voisins qui sera organisée par le comité des fêtes et la municipalité.

Le 02 Octobre : "Une Somme d'espoir", course pédestre de FONSOMMES à SAINT VALERY SUR SOMME, passage à BRIE vers 8h45 pour un ravitaillement. A cette occasion, le comité des fêtes remettra un don et la commune se propose de faire un geste également en plus des collations offertes.

Le conseil municipal est d'accord pour voter un don de 150 € au profit de cette association.

Le 10 Octobre : Repas des aînés.

La date de l'arbre de Noël sera confirmée prochainement.

Monsieur Le Maire précise que des interactions pourront s'organiser entre le tiers lieu numérique nouvellement ouvert et la commune (médiation numérique, ateliers, etc...).

**\* Canons anti-orages**

Monsieur le Maire demande l'autorisation du conseil afin d'adresser un courrier, au nom du conseil, à Mr DERAMECOURT, agriculteur, afin de lui faire part de la gêne occasionnée par les canons anti-orages qui démarrent à 4h30 du matin.

Conscient des enjeux que ces dégâts peuvent représenter pour une exploitation agricole, il n'en reste pas moins qu'il convient de respecter la tranquillité des habitants du village.

La séance est levée à 20h00.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Marc SAINTOT

